



CHAMPIONNATS CANADIENS JUNIORS 2025 POLITIQUE DES QUOTAS

novembre 2024

*En cas de divergence, la version en anglais primera

Le **Championnat canadien junior 2025** fait partie de la série Coupe Canada présentée par Toyo Tires et se déroulera à deux endroits au Canada, selon les disciplines :

- ❖ **Championnats de bosses et de sauts.** Ci-après dénommée "épreuve MO/DM/AE".
 - 19 mars - 23 mars - Le Relais, QC

- ❖ **Championnat "Park & Pipe"** : Ci-après dénommée "épreuve SS/HP/BA".
 - 12 mars - 16 mars - Winsport, AB

QUOTAS par ÉVÈNEMENT

Les quotas seront attribués en fonction des athlètes participant aux trois disciplines à chaque endroit. Le fait de recevoir une place pour le championnat junior à l'épreuve MO/DM/AE signifie que vous recevrez une place pour MO, DM et AE. De même, votre place pour l'épreuve SS/HP/BA vous donnera une place pour HP, SS et BA. Les quotas ne sont pas calculés en fonction de chaque discipline ; ils sont attribués pour l'ensemble de l'épreuve. Freestyle Canada (FC) encourage les athlètes à se préparer à skier dans les trois disciplines à chaque événement, conformément aux recommandations du DLTA " S'entraîner à s'entraîner ". Aucun remboursement ne sera accordé aux athlètes qui ne participent pas à l'une des trois disciplines. Il y aura 25 places supplémentaires pour les sauts, pour les spécialistes de AE identifiés par les OP/TS, et 25 places supplémentaires pour HP, pour les spécialistes de HP identifiés par les OP/TS.

APERÇU DU CALCUL DES QUOTAS

Les quotas provinciaux sont calculés sur une base annuelle. Les quotas sont déterminés par 3 aspects, dans l'ordre suivant ;

1. Quota de **base** par province/territoires (48 places sur les 100 places totales de l'événement), divisé équitablement entre les provinces/territoires participants.
2. **Adhésion** : Pourcentage OP/TS des licences d'athlètes de la saison 2024-2025 (au 10 JAN 2025) pour les catégories suivantes U12 - U14 - U16 - U18 (30 places sur les 100 places totales de l'épreuve).
3. Quotas de **performance** : les résultats de l'édition précédente sont utilisés pour calculer les quotas de performance pour le championnat junior actuel (22 places sur les 100 places totales de l'épreuve).

1. Quota de base (48 places au total) :

1.1 Les places seront réparties de manière égale entre les OP/TS reconnus par FC pour chaque événement :

- **48 places pour l'événement MO/DM/AE** : Bosses, bosses en parallèle, sauts
- **48 places pour l'événement SS/HP/BA** : Slopestyle, Demi-lune, Big Air

2. Quota d'adhésion (30 places au total) :

Les OP/TS recevront un pourcentage des 30 places, basé sur le nombre de licences d'athlètes de la saison 2024-2025 (au 10 JANVIER 2025) pour les catégories suivantes : U12 - U14 - U16 - U18.

1.1. Les rapports d'adhésion sont utilisés pour calculer le quota d'adhésion, en utilisant le système d'enregistrement SnowReg.

3. Quota de performance (22 places au total) :

- 3.1 Les résultats des championnats juniors MO/DM/AE et SS/BA/HP de l'édition précédente sont utilisés pour calculer les quotas de performance pour le championnat junior de la saison en cours.
- 3.2 Méthode de calcul des quotas de performance :
Chaque podium par discipline, par catégorie d'âge et par sexe donnera à l'OP/TS un (1) point (1 point par médaille).
- 3.3 22 places seront réparties entre les OP/TS ayant obtenu des points, sur la base d'un ratio du nombre total de points des podiums de tous les OP/TS.

4. Calcul ronde «Robin»

- 4.1. La ronde Robin, pour les places non utilisées, est calculée en utilisant le classement OP/TS du quota de performance décrit au point 3 (quota de performance - 22 places au total).
- 4.2. En cas d'égalité, le plus grand nombre de premières places sera pris en compte pour départager les ex-aequo.
- 4.3. La prochaine étape pour départager les ex-aequo sera le plus grand nombre de 2^e places.
- 4.4. Le prochain critère de départage sera le plus grand nombre de 3^e places.
- 4.5. Le prochain bris d'égalité sera le meilleur nombre de premières places dans les disciplines MO et SS seulement.

Freestyle Canada avisera les OP/TS de leur quota pour les championnats juniors **au plus tard le 15 janvier, 2025.**

Les OP/TS doivent aviser Freestyle Canada des places inutilisées d'ici le **22 janvier, 2025 pour MO/DM/AE/SS/BA/HP.** Les OP/TS qui ont besoin de places supplémentaires doivent en faire la demande officielle par écrit au coordonnateur des événements de Freestyle Canada, à l'adresse **julien@freestylecanada.ski, avant le 22 janvier 2025.** Le processus final de réattribution doit être terminé au plus tard le 29 janvier.

Le calendrier pour l'établissement des quotas pour les bosses et les sauts est le suivant :

FC informe les OP/TS de leur quota respectif	15 JANVIER 2025
Les OP/TS informent FC des places de quota non utilisées.	22 JANVIER 2025
FC notifie les OP/TS des nouveaux quotas après la procédure de réattribution.	29 JANVIER 2025
Clôture de la réattribution des quotas - les places vacantes sont attribuées à l'OP/TS d'accueil.	29 JANVIER 2025
Les OP/TS confirment les athlètes	4 MARS 2025
Date limite d'inscription des athlètes	6 MARS 2025
Les OP/TS peuvent redistribuer leurs places au sein de leur propre OP/TS (en cas de blessure).	17 MARS 2025 (limite) Après cette date, les spots sont renvoyés à l'OP/TS d'accueil.

Le calendrier pour l'établissement des quotas de SS/BA/HP est le suivant :

FC informe les OP/TS de leur quota respectif	15 JANVIER 2025
Les OP/TS informent FC des places de quota non utilisées.	24 JANVIER 2025
FC notifie les OP/TS des nouveaux quotas après la procédure de réattribution	30 JANVIER 2025
Clôture de la réattribution des quotas - les places vacantes sont attribuées à l'OP/TS d'accueil.	30 JANVIER 2025
Les OP/TS confirment les athlètes	25 FÉVRIER 2025
Date limite d'inscription des athlètes	27 FÉVRIER 2025
Les OP/TS peuvent redistribuer leurs places au sein de leur propre OP/TS (en cas de blessure).	10 MARS 2025 (limite) Après cette date, les spots sont renvoyés à l'OP/TS d'accueil.

Il n'y a pas de quota spécial pour l'OP/TS d'accueil pour les Championnats canadiens juniors.

Les divisions (OP/TS) sont responsables de leurs propres critères de sélection des athlètes une fois qu'elles ont reçu leur quota provincial.

Les divisions sont fortement encouragées à remplir les places des deux sexes et de toutes les catégories d'âge relatives sur une base égale.